## Protection anti-feu

Exécution, fixation aux structures et montage



## Informations générales protection anti-fumée



Les portes anti-fumée de RIWAG Türen AG ne peuvent remplir correctement leur fonction de protection que si leur fonctionnement est garanti à tout moment. Le propriétaire ou l'exploitant est tenu de veiller à ce que la porte soit complète et fonctionnelle à tout moment (cf. norme de protection incendie CH 1-15, art. 18 et suivants).

Signification de la classification

S<sub>200</sub>

testé à température élevée fumée chaude 200°C

Sa

testé à température ambiante fumée froide 23°C

En Suisse, seule la classification S200 est autorisée pour une porte anti-fumée, conformément à la directive 13-15 de l'AEAI sur la protection incendie.

Les points suivants s'appliquent à toutes les portes anti-fumée RIWAG

- au moins 1 joint en battue dans le cadre sur 3 côtés ainsi que dans la zone du joint de sol au moins 1 joint automatique ou 1 joint sur profil de seuil ou en variante au moins 1 joint en battue sur un cadre 4 côtés
- Les serrures BB ne sont pas autorisés, seulement RZ ou PZ
- Charnières de porte obligatoires sans interruption du joint périférique
- Judas de porte possible (max. Ø 15mm, modèle ignifuge)
- Les grilles de ventilation ou autres percements ne sont pas autorisés
- Alaises en acajou, chêne ou bouleau (BLC ou massif)
- Surface recouverte HDF, en placage ou stratifié
- Homologué sur structure normée massive ou légère (MBW/LBW)
- Etanchéité au mur uniquement approuvée avec silicone anti-feu

Largeurs de frise pour découpe de vitrage

- pour les portes pleines avec découpe de vitrage, la largeur minimale de la frise est de 130 mm
- pour les portes-cadre en massif, la largeur de la frise est de 80 à 160 mm.
- Verre approuvé VSG 10 mm min. ou verre de protection anti-feu selon les tableaux de protection anti-feu.

Numéro d'homologation / marquage

La porte de protection anti-fumée doit être marquée comme telle :

- Agrément AEAI = inscription AEAI, agrément national suisse
  - O une plaquette AEAI est apposé dans la battue côté charnière de chaque porte anti-fumée

Autres

 tous les autres détails de construction et de montage peuvent être trouvés à l'adresse www.riwag.ch

Combinaison avec la protection anti-feu

La protection anti-fumée est généralement une fonction supplémentaire des portes anti-feu. S'il existe une exigence supplémentaire en matière de protection anti-feu, des équipements de protection anti-feu supplémentaires sont nécessaires.